

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

TELEPHONE : 141.95 — 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
« ECHO DE LA LOIRE »
Place Grassin, NANTES (L.-Inf.)
TELEPHONE : 145.38 - 124.10

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre
et d'Osier, des Planteurs de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
du Syndicat des Producteurs de Légumes pour la Conserve et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
206.10 pour la Coopérative.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.

Un brin de causerie



Ben souvent, quand la mécanique ne tourne pas ou s'encrasse, c'est la faute au combustible. Not' pauvre corps humain est pareil à la mécanique. Fallait surveiller les carburants qu'on jette dedans.

C'est tant et si vrai, que d'après des sages, des médecins, les apothicaires, les hygiénistes, se sont attelés à l'étude des aliments — à le régime alimentaire bien compris étant la cause prédominante de la santé, le levier principal de la guérison —, comme disait le docteur Carton, sur un papier.

Mais le corps étant point un laboratoire de chimie et de tours de physique, ou qu'on peut transformer, assimiler, n'importe quelle bousaille, comme en un tour de passe-passe. Y avant des aliments contraires ou bon ron-ron du moteur, capables de provoquer (aux dires des médecins) des entérites, des pécidites, des hépatites, des typhoïdes, des cancers, des éruptions volcaniques et tout sortes de maladies chroniques...

De quoi attrapper la chair de poule !

Le tableau d'horreur des mauvais aliments, de ceusses qui devant être mis à l'index, ou pris en p'tite pincettes, se divise en huit compartiments : « Les trop-sapides, des toxiques, Les trop-acides, Les trop-concentrés, Les déminéralisants, Les trop-copieux, Les irradiés et les morts ».

Croyez point qu'on croque les morts ! Y s'agissant pas de cadavres, ni de corps humains, mais d'aliments morts, entièrement cuits, bouillis ou stérilisés, qu'enrayent la croissance des garrigues, anéantissent les centres nerveux, congestionnent les viscères, causent les dégénérescences, la pauvreté du sang, les scorbut, le bérberi et tout ce qui s'ensuit.

Dans les autres compartiments, on nous met en garde contre les zabus d'épices, poivre, moutarde (qui monte au nez), vinaigre, sel, thé, café, alcools, apéritifs, coquetils, ou de viande « ce poison surnois, excitant, dangereux, renfermant des toxines cadavériques (ptomaines et leucomaines), pouvant causer des troubles humoraux, de l'entérite, la dyspepsie et de l'albuminurie... » l'en saute, de peur de vous donner la bi-chose, ou de vous dégoûter de la bi-chose, jusqu'à la fin de vos jours.

Après les viandes de boucherie, dans le casier des « Toxiques » on voye les gibiers (faisans ou non), les oies, canards, foies gras, jambons, pâtés et saucissons. Les poissons sa-les et conservés, les poissons huileux (maquereaux, anguilles, harengs) venant à leur tour, avec les crabes, homards, langoustes et coquillages. Tout l'arsenal de la mer !

Parmi les « trop-acides » c'est l'oseille, la rhubarbe, la choucroute, les citrons, groseilles, framboises, pommes et poires vertes. Chez les « déminéralisants » c'est les salsifis, navets, céleris, salades blanches, pommes de terre blanches, petits pois, asperges, haricots... Chacun son tour d'être à l'index. Et parlons point des gâteaux à la crème, la margarine, ou du beurre de coco. Un régime de carême idéal.

Mais en fin de compte, on mange-rait pu rien du tout !

Hureusement pour les consommateurs et les producteurs (que nous sommes) qui a des arrangements avec not' foie et not' estomac...

Même que les médecins, à une bonne table, laissent point leur parti autres !

maître jeannot

Nos pages spéciales

CETTE SEMAINE :

LE BLÉ ET LE PAIN

Vers l'extension des Allocations Familiales

Le Groupe Radical de la Chambre reprend les thèses de l'U.N.S.A.

Une proposition de loi est déposée

La campagne opiniâtre de l'Union Nationale des Syndicats Agricoles pour l'extension des allocations familiales à tous les exploitants, est en passe d'aboutir à d'importants résultats. Peu à peu tous les groupements sérieux tombent d'accord que les allocations familiales doivent être versées à tous, gérées par la profession et payées par les produits. Les vœux du syndicalisme paysan s'avèrent les seules justes et les seules fécondes.

Une proposition de loi déposée par M. Jean Perrot et signée de tous les députés membres du groupe radical de la Chambre se rallie expressément à ces vœux. Cette proposition est encore loin de nous donner satisfaction, car elle prévoit des cotisations individuelles en plus des ressources fournies par les produits. D'autre part, elle envisage des allocations inférieures à celles des villes et le versement de ces allocations à partir du deuxième enfant seulement. Ce sont là des inégalités inacceptables et contre lesquelles nous nous dressons, d'une manière absolue. Mais l'important, c'est que sur le fond, un système de financement ait été mis au point. Or, ce système, dans ses grandes lignes, est celui de l'Union Nationale des Syndicats Agricoles. Il refuse la majoration de l'impôt foncier et s'appuie sur les recettes fournies par les produits, non pas au stade de la production, mais au stade de l'intermédiaire. A ce titre, il est viable.

Précisons bien que la proposition de loi de M. Perrot ne peut être acceptée de la paysannerie sans de profondes et substantielles améliorations. Elle est encore encombrée de toutes sortes d'erreurs qu'il faudra redresser. Mais elle est une base de discussion qu'on ne saurait négliger.

Voici les arguments que donne M. Perrot, dans son exposé des motifs, en faveur d'une taxe sur les produits. On y retrouvera l'écho très net des thèses de l'Union Nationale des Syndicats Agricoles :

« On peut estimer à 2.610.000 environ le nombre des enfants qui, du fait de l'extension de la loi à tous les exploitants, en deviendraient bénéficiaires. Pour accorder à chacun d'eux une allocation moyenne de 500 francs par an, une somme globale supplémentaire de près de 450 millions serait nécessaire ».

« Nous demandons cette somme à une taxe ad valorem de 1 % sur les produits agricoles de large consommation : blé, vin, betteraves, viande, céréales secondaires, pailles et fourrage, fruits et légumes. Cette taxe ne sera pas prélevée sur le prix payé au producteur mais sera perçue en addition à ce prix ».

« L'on ne manquera pas de nous dire que nous instituons un impôt de consommation de plus. Sans doute, mais qui veut la fin doit vouloir les moyens, et nul ne contestera que la réforme à réaliser présente, non seulement un intérêt vital pour notre agriculture, mais aussi un intérêt national d'une importance capitale ».

« Il ne nous échappe pas que cette formule fera naître des hésitations et sans doute des oppositions. Cependant elle répond à la logique des choses et à une pratique généralement admise dans l'industrie où l'on fait entrer dans les frais généraux les charges de toute nature qui pèsent sur les entreprises ».

« Jusqu'ici, il en va tout autrement pour l'agriculture qui doit supporter de lourdes charges sociales nouvelles sans compensation possible. Par cette méthode nous voudrions y remédier dans une certaine mesure. Le principe en est d'ailleurs juste, car il s'agit d'une charge sociale qui se greffe sur l'activité économique commune qui, à tout le moins, doit en supporter une partie ».

« Cette taxe, spéciale serait perçue au premier stade de la circulation des produits par l'organisme de vente qui serait en mesure d'en assumer la charge comptable ».

« Le montant des ventes des grands produits visés doit s'élever à 45 milliards environ. Mathématiquement, la taxe de 1 % nous procure une ressource de 450 millions ».

« Il apparaît que dans un domaine aussi complexe, la mathématique peut ne pas répondre exactement à la réalité et le projet peut sembler être bâti sur une base peu solide, mais les produits cités ne sont pas limitatifs et, s'il en était rigoureusement besoin, il s'en trouverait d'autres ».

produits : pommes de terre, produits laitiers, produits forestiers, etc...

« D'après les statistiques, le montant total des ventes d'origine agricole s'établit aux environs de 62.500 millions. Il reste donc une large marge pour la récupération des ressources nécessaires ».

« Quoi qu'il en soit, nous pensons que la taxe de 1 % sur les produits indiqués plus haut serait suffisante ; s'il en était autrement, elle ne devrait être étendue à d'autres denrées que dans la mesure strictement indispensable à l'équilibre du projet ».

« On ne manquera pas de nous objecter qu'il en résultera, néanmoins, une répercussion regrettable sur le prix des denrées de consommation de première nécessité. Oui, certes, mais cette incidence n'a rien de comparable à celle qui est résultée des mesures sociales : congés payés, loi de quarante heures, etc., votées depuis le début de la législature en faveur de la classe ouvrière, et dont l'agriculture n'a aucunement profité. Bien au contraire, dans une large mesure, elle en a supporté les charges ».

« En réalité, cette incidence serait à peu près nulle ; elle représenterait à peine 1/2 % sur le coût de la vie. En effet, les produits agricoles entrent pour 60 % dans le coût de la vie, mais la taxe ne portera que sur les deux tiers du montant des ventes (45 sur 62 milliards environ). C'est donc un grief que, raisonnablement, on ne doit pas formuler et l'on songe que depuis juin 1936 le coût de la vie a augmenté de près de 40 % ».

Les Elections à la Chambre d'Agriculture

Etablissement des listes électorales

Conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1924, modifiée par la loi du 6 juillet 1933 et le décret-loi du 30 octobre 1935 et du règlement d'administration publique du 30 mars 1929, modifié par les décrets du 31 janvier 1935 et du 6 août 1936, il sera procédé cette année, dans toutes les communes, à l'établissement des listes électorales pour l'élection des membres de la Chambre départementale d'Agriculture, qui aura lieu en 1939.

Sont électeurs à la condition : a) d'être inscrits sur une liste électorale politique ; b) d'être âgés de 25 ans révolus, au plus tard le dernier jour du délai imparti pour l'inscription des électeurs sur la liste spéciale des Chambres d'Agriculture ; c) d'être français (ou naturalisés Français depuis 10 ans au moins) ;

1° (1^{re} catégorie) Les propriétaires demandant leur inscription, pourvu que l'acquisition de la propriété ou la constitution de l'usufruit remonte à plus de 5 années ;

2° (2^e catégorie) Les fermiers, les métayers, les colons partiaires, les domaniers, dont l'agriculture est la profession principale, les chefs de culture, les régisseurs ;

3° (3^e catégorie) Les ouvriers à la journée ou à gages, ainsi que les membres de la famille du chef d'exploitation travaillant avec lui, à condition qu'ils exercent habituellement et effectivement la profession agricole depuis 5 ans au moins sur le territoire de la commune où ils demandent leur inscription ;

4° (4^e catégorie) Ceux qui n'exercent pas la profession agricole mais qui, âgés d'au moins cinquante ans, ont appartenu, pendant les dix dernières années au moins, aux catégories visées ci-dessus (quelle que soit la commune où ils ont rempli les conditions imposées pour l'électorat) et n'exercent pas une autre profession.

Sont électrices :

5° (5^e catégorie) Les femmes, chefs d'exploitation agricole, qui possèdent les conditions de capacité civile, d'âge et de nationalité indiquées ci-dessus ;

6° (6^e catégorie) Celles qui, au cours de la dernière guerre, pendant l'absence de leur mari, père ou frère, ont dirigé leur exploitation agricole et remplissent les mêmes conditions de nationalité, d'âge et de capacité.

Quiconque prétend à l'exercice du droit de vote, comme rentrant dans une de ces catégories, devra en faire la déclaration, écrite ou verbale, à la mairie, avant le 20 avril 1938.

Cette déclaration écrite sera établie



L'ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE et autres céréales tiendra son Assemblée, générale le mercredi 6 avril, à 14 heures, salle des Ingénieurs Civils, 19, rue Blanche, Paris (9^e).

LE CONGRES NATIONAL DES PLANTEURS DE TABAC de France se tiendra à Agen, les 8, 9 et 10 avril.

CONGRES DES ASSOCIATIONS VITICOLES : Le Congrès des Associations Viticoles de France et d'Algérie se tiendra le 10 avril à Alger. Il étudiera en détail la législation viticole et les améliorations à apporter au statut viticole.

A ALGER auront lieu, les 13, 14, 15 et 16 avril, des Journées Agricoles, organisées à l'occasion de la Foire, par la Fédération des Syndicats de producteurs de fruits, légumes et primeurs.

MEDECINE VETERINAIRE : La Commission sénatoriale de l'Agriculture a adopté le rapport, présenté par M. Borget, sur le projet réglementant l'exercice de la médecine vétérinaire et dont les conclusions tendent à l'adoption du texte voté par la Chambre.

UN CONCOURS : Le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture organise un Concours de Meubles de bureaux en Bois, de la forêt métropolitaine. Pour y participer, s'adresser à la Société nationale d'Encouragement du Bois, 14, rue du Cardinal-Mercier, Paris, 9^e.

Autour des conventions collectives

M. DORMANN expose au Sénat

le point de vue du syndicalisme agricole

L'Union Nationale des Syndicats Agricoles a eu l'occasion, à maintes reprises, d'exposer sa doctrine en matière d'organisation du travail. A propos du débat sur les conventions collectives, elle a indiqué avec force que ces conventions, pour être fécondes, devaient être, non des contrats, mais des règlements professionnels élaborés par les commissions paritaires des syndicats corporatifs. Cette doctrine ne fait que traduire la réalité profonde de la vie paysanne et de son organisation professionnelle.

La Commission d'Agriculture du Sénat, très avertie des choses de la campagne, a exprimé une thèse identique lors de ses récentes délibérations, et son distingué rapporteur, M. Dormann, a résumé ses travaux, le 22 mars dernier, dans la déclaration suivante qui recevra certainement l'accord unanime du monde agricole.

« A la commission de l'agriculture, nous avons voulu, par notre texte, organiser d'une manière stable les relations du patronat et du salariat agricoles. Nous pensons que les conventions collectives peuvent constituer ce mode de relations normales si on veut considérer, comme je l'ai déjà déclaré à cette tribune, que ces conventions doivent être des accords professionnels conclus par les organisations professionnelles, telles que celles-ci existent réellement dans l'agriculture ».

« Sauf de très rares exceptions, il n'y a pas de syndicats de classes à la campagne, et nous nous refusons à reconnaître de tels syndicats comme des syndicats professionnels, puisqu'ils ne pourraient être que purement artificiels. Des syndicats agri-

coles ne peuvent comprendre que les membres de la profession, propriétaires, fermiers, salariés. Dans certains départements ces syndicats ont déjà été établis entre les différentes catégories sociales intégrées dans leur unité corporative, des commissions paritaires qui passent entre elles des accords représentant de véritables conventions collectives. En fait, les commissions mixtes que nous vous proposons d'établir par l'article 3 de notre texte ne sont que des commissions paritaires dénommées d'une autre façon. Nous ne prévoyons expressément des conventions qu'à l'intérieur des syndicats corporatifs ou mixtes ».

« Nous partageons cet avis, exprimé ici avec tant de talent par notre collègue M. Léopold Robert, qu'il importe en effet de ne détruire ni la famille paysanne, ni l'exploitation paysanne, mais au contraire de leur fortifier et de les confirmer dans leur structure actuelle. Nous pensons tellement de cette manière que c'est pour cela que nous avons essayé de mettre sur pied une législation sociale différente de celle des villes et propre au monde rural, en faveur des travailleurs de la terre qui, comme ceux des villes, ont droit à notre sollicitude ».

« Nous nous sommes efforcés de faciliter les rapports entre patrons et salariés, qui doivent rester des rapports de personne à personne et non pas des rapports de capital employeur à personne employée puisqu'il n'existe pas, en matière de culture d'établissements constitués sous la forme de sociétés anonymes ».

« Cette observation nous semble importante pour différencier les conventions collectives agricoles de celles de l'industrie et du commerce. Dans ces dernières, on a voulu sauvegarder les droits de la personne humaine figurée par le salarié, au regard de l'employeur, représenté par le machinisme et souvent dirigé par le capital anonyme qui se substitue au véritable patronat. Rien de tel en agriculture, c'est ce que nous avons voulu démontrer pour adapter la loi à cet état de fait ».

Les applaudissements nourris qui ont salué cette déclaration, faite au nom de la Commission de l'Agriculture, montrent la volonté du Sénat de résoudre le problème agricole selon la nature propre de l'agriculture. C'est un symptôme encourageant pour l'avenir de la paysannerie.

L'activité des Chambres d'Agriculture

Etablissement de la liste pour les élections générales des délégués des Associations et des Syndicats Agricoles

Depuis la session de novembre de l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture (11 bis, rue Scribe, Paris 9^e) dont nous avons informé nos lecteurs, le Comité Permanent Général de cette Assemblée a tenu de nombreuses et importantes réunions. La dernière en date (8 Mars 1938) a notamment examiné les questions des allocations familiales, du statut du métayage, de l'abrogation éventuelle des dispositions du décret-loi du 8 Août 1935 instituant une réduction de 10 % sur les baux à ferme, de l'institution d'un carnet de travail en agriculture, des projets de statut moderne du travail, notamment en ce qui concerne le placement, du projet sur les conventions collectives de travail, du projet sur les conventions collectives de vente, de la fièvre aphteuse, du rapport Van Zeeland, etc.

A l'ordre du jour des prochaines séances des Commissions figurent notamment les questions suivantes : 1° la date de la fondation du groupement ; 2° le nombre des adhérents individuels ; 3° le nombre et la désignation, s'il y a lieu, des groupements affiliés ; 4° la composition du bureau, du Conseil d'administration ou de l'organe qui en tient lieu. Elle est appuyée : 1° du texte des statuts ; 2° de l'extrait des comptes des cinq dernières années ; 3° de l'indication du montant des cotisations effectivement encaissées pendant cette période.

Toutefois, les groupements antérieurement inscrits peuvent se borner à faire connaître ces renseignements pour la dernière année seulement. Les formules de déclaration sont tenues, dans toutes les Mairies, à la disposition des Présidents.

Une Foire aux Vins le 13 Avril à Nantes

Notre Confédération Générale des Vignerons, aidée des Associations Viticoles, organisera le Mercredi 13 Avril, à la Foire Commerciale de Nantes, une « Foire aux Vins » qui visera, avec notre grand Concours départemental, nous un stand aménagé spécialement.

Tous les vignerons sont invités à venir faire déguster leurs vins aux acheteurs. Ils n'auront aucun frais de place, ou d'inscription — mais la peine d'apporter leurs bouteilles échantillons, de les présenter, eux-mêmes, à l'emplacement qui leur sera réservé, et d'en discuter le prix avec les amateurs.

Pour participer à cette FOIRE AUX VINS (qu'il ne faut pas confondre avec la Foire aux Vins) il est nécessaire que les vignerons se fassent inscrire, au plus tôt, soit auprès des délégués des Syndicats Viticoles, soit au Siège de la Confédération des Vignerons, 3, Place Petite-Hollande, à Nantes.

Il reste encore quelques bonnes baguettes que découvriront avec plaisir les acheteurs, qu'ils soient négociants, cafetiers ou gourmets à la recherche d'une bonne barrique de 1937.

LE DANGER DES ŒUFS CHINOIS

Nous plaçant sur le terrain de défense de notre production avicole, nous avons signalé — les premiers dans la Presse — la concurrence néfaste, faite à nos œufs de pays, par les jaunes d'œufs chinois, en boîtes, qui débloquent dans nos ports.

Récemment nous constatons encore leur présence à Nantes et leur emmagasinement au Frigo.

A la Société d'Aviculture de Haute Normandie, le docteur Zaborowski vient de dénoncer le danger, au point de vue médical, que présentent ces jaunes d'œufs liquides provenant des casernes de Chine.

Savez-vous ce que contiennent ces jaunes ? Les analyses ont révélé qu'ils étaient de formidables bouillons de culture et qu'ils contenaient, pour n'en citer que deux espèces, les bacilles de la fièvre typhoïde et ceux du tétanos.

Comme ce jaune ne peut pas être stérilisé, puisqu'il faut le garder liquide, ces bactéries nous sont envoyées par la Chine qui ne se soucie pas des conséquences que peuvent avoir ses exportations.

En 1936, nous avons reçu de l'Empire du Milieu 1.800.000 kilos de jaunes d'œufs chinois. On ne nous dit pas combien cela fait de milliards de bactéries... Nous avons dû les absorber et, vraisemblablement, les digérer car il y a une providence — même contre le péril jaune.

L'appel de la terre aux pouvoirs publics

M. Joseph Faure, président de l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture, a remis à M. le Président de la République, à M. le Président du Conseil des Ministres, à M. le Président du Sénat, à M. le Président de la Chambre des Députés et à M. le Ministre de l'Agriculture, l'appel suivant :

« Les membres du Bureau de l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture, institution professionnelle représentant légalement les intérêts généraux de l'Agriculture qui constitue la base fondamentale de l'économie et de la sécurité nationales ».

« Traduisent solennellement, devant les Pouvoirs Publics, l'angoisse qui étreint le monde paysan dans son existence familiale, professionnelle et nationale ».

« La vie de ses enfants, soldats de première ligne en temps de guerre, est menacée ».

« La profession, compromise dans ses facultés de travail et d'épargne, est de plus en plus abandonnée. « Ils adjurent les Pouvoirs Publics responsables de mettre fin aux éternelles luttes partielles et de donner aux Pays l'exemple de la concorde civique dont dépendent à la fois le salubrité nationale et la paix ».

LE BLÉ ET LE PAIN

Principes fondamentaux de la défense du Marché du Blé

Quels sont les principes fondamentaux de la défense du marché ?
Il est facile de les égarer !
Un problème de déficit !
Un problème d'excédent !
Les solutions, pour être efficaces, doivent être simples, facilement et immédiatement applicables.

PROBLÈME DU DÉFICIT

Le problème est résolu. L'expérience de la campagne 1931-32 en pleine crise mondiale blé exotique à 55/60 francs a montré que l'on pouvait maintenir le prix du blé français à 110 francs au-dessus du cours mondial ; cela bien que le droit de douane soit de 80 francs seulement.
Ce résultat acquis sans aucune difficulté pratique se passe de commentaires. La solution est donc simple : Rien à changer à la règle du pourcentage d'emploi fixée par la Loi du 17 décembre 1929. Rien à changer en 1931 par le Comité Interprofessionnel du Contrôle des Importations.
L'Office Professionnel aura la responsabilité de manœuvrer selon les besoins du marché, la venue du pourcentage d'emploi.

PROBLÈME DES EXCÉDENTS

C'est de beaucoup le plus difficile à résoudre.
Le moindre bon sens veut donc qu'avant d'aborder de front les mesures directes les plus pénibles, on fasse tout pour que le problème des excédents se pose le moins souvent et le moins gravement possible : il faut accroître l'utilisation du blé sous toutes ses formes.
C'est une affaire de « politique générale des céréales ». La législation actuelle la totalement négligée. Plus on tardera, plus en cas de crise, les difficultés seront grandes.

POLITIQUE GÉNÉRALE

Elle portera sur les points suivants :
A — Consommation humaine
On peut obtenir assez facilement des résultats avec de la volonté et des ressources.
L'entente au sein d'un Office vraiment professionnel peut se faire rapidement entre toutes les professions qui sont intéressées à combattre la baisse de consommation.

En accord avec le monde médical, un programme simple doit être tracé de l'effort que chacune des professions doit accomplir : pour éliminer certaines variétés et vulgariser l'emploi de certaines autres ; pour combattre l'achat, par de trop nombreux boulangers de ces farines médiocres et pour améliorer progressivement les conditions du travail en boulangerie trop souvent défectueuse.
Le succès de cet effort commun vient que la qualité du blé et que la qualité du pain puissent être payées. Il faut abandonner pour cela la politique de « prix rigide », de « taxation uniforme » basée sur le taux d'extraction plus élevé possible. Le prix départs uniforme et rigide, même avec le droit théorique de payer la qualité, est cause d'une désorganisation du marché, des courants normaux d'approvisionnement, de décalages du prix du pain entre les régions, etc., qui rendent très difficile l'application d'une politique de qualité. Par conséquent tout le régime de la taxation des farines et du pain, tel qu'il fonctionne depuis la guerre, est un obstacle direct à l'amélioration de la qualité.

Il faut remettre dans toute la réglementation des prix du blé, de la farine et du pain la souplesse indispensable et concentrer tout l'effort sur l'objectif qualitatif.
L'emploi le plus utile des ressources de l'Office professionnel sera d'appuyer cet effort d'amélioration et d'organiser une propagande intense pour la consommation du bon pain.
B. — Importation des céréales secondaires et consommation animale
Depuis des années, l'A.G.P.B., sans être entendue, répète qu'il n'y a pas moyen d'assainir le marché du blé, en année excédentaire, et le marché des céréales continue à être écrasé par des importations excessives de céréales secondaires.
Nous recevons encore en moyenne de l'étranger et surtout des colonies, 15 à 18 millions de quintaux par an, principalement des riz et maïs d'Indochine.
Pendant ce temps, les céréales secondaires en France ont perdu 1 million 1/2 d'hectares depuis 1913.
En année déficitaire, le poids des importations ne se sent pas trop. Avec de grosses récoltes de céréales, ces importations massives sont une cause supplémentaire de congestion du marché, de toutes les céréales ; c'est un obstacle direct à la défense du blé. On doit les limiter :
1° Pour créer sur notre marché un débouché supplémentaire à la consommation animale de nos propres céréales secondaires, des petits blés et des déchets de blé. La consommation des céréales par la volaille notamment pourrait être largement développée si notre marché utilisait ses propres céréales à produire ce qu'il consomme au lieu d'importer de grosses quantités d'étranger et de volailles.

Une politique agricole qui ne serait pas à courte vue aurait trouvé là, depuis longtemps, un moyen d'utiliser plusieurs millions de quintaux de céréales.

2° Pour faciliter l'abaissement du taux de blutage. Le contrôle direct de cette mesure est très délicat. Au moins peut-on être sûr qu'il sera très difficile, sinon impossible, d'améliorer la qualité des issues d'autant plus riches en basses farines que le taux d'extraction des farines panifiables sera abaissé) et d'augmenter les quantités d'issues produites, si, en cas de grosse récolte, notre marché est déjà écrasé par les céréales fourragères d'importation.

3° Parce qu'il serait insupportable d'imposer aux producteurs un sacrifice pour assainir le marché du blé si, en même temps, la crise des céréales et du blé est augmentée par des importations illimitées.

C. — Problème spécial de l'alcool
Nous mentionnons — seulement pour prendre date, car la question n'est pas mûre, — le débouché de la distillation.

Notre pays manque d'alcool : c'est un risque inquiétant en cas de guerre. Il pourrait aussi développer très largement sa production d'alcool pour la carburant. Au double point de vue de la balance commerciale et de la défense de l'Economie agricole, cette politique des carburants aurait des conséquences d'une portée incalculable.

Le problème se posera un jour de la distillation des grains, comme de la distillation des excédents de pommes de terre.
Précisons, catégoriquement, qu'il ne faut, à aucun prix, désorganiser le régime actuel des alcools qui est vital pour la défense de la betterave, du vin, du cidre.

On dira : tout cela, ce sont des mesures de longue haleine ; elles ne donneront pas un résultat immédiat. — Bien sûr ; raison de plus pour amorcer la réalisation le plus tôt possible. Depuis un an et demi, rien n'a été fait et ce n'est pas en pleine crise d'excédent qu'on pourra résoudre de tels problèmes au pied levé.

Dans le cadre de cette politique générale, les mesures directes d'assainissement — qu'il faut organiser tout de suite — serviront moins souvent et seront bien plus facilement efficaces.

MESURES DIRECTES D'ASSAINISSEMENT

Il en existe deux essentielles :

A. — Stock de sécurité
Entretenir un certain stock de sécurité « hors du marché » doit être une mesure normale de défense. C'est conforme à la sécurité du ravitaillement. C'est logique pour avoir un volant régulateur entre les années de pointes, excédentaires ou déficitaires.

B. — Exportation des excédents
C'est l'opération la plus pénible. Les circonstances, surtout la succession de grosses récoltes, peuvent la rendre nécessaire. Il faut donc l'organiser de façon pratique.
Ces deux mesures posent l'une et l'autre la question : qui en fera les frais ?

Il faut exclure le recours au Budget. Moyen de fortune souvent impossible, toujours incertain, insupportable pour l'opinion.

Il est juste que la collectivité supporte une certaine part de cette charge, étant donné l'intérêt économique et social que représente la défense des céréales. La collectivité supporte bien d'autres charges dans l'intérêt d'autres catégories de travailleurs. L'affectation d'une part des recettes douanières sur les importations de céréales, la taxe à la mouture, mesures déjà consacrées par plusieurs lois antérieures, sont les formes les plus logiques de cette participation.

Enfin, c'est aux producteurs eux-mêmes qu'il appartient de faire le plus gros effort pour assurer leur défense.

Il n'y a que deux moyens d'imposer cet effort aux producteurs :
Soit ce nature : par un prélèvement d'une taxe alimentant les fonds de l'Office professionnel qui achète au cours du marché les quantités à stocker ou à exporter. La taxe peut être fixée au quintal vendu ou à la superficie emblavée en blé.
Soit en nature : par un prélèvement d'un certain pourcentage sur les quantités vendues.

Il faut ici écarter résolument les systèmes baroques de contingents individuels de production, de sacrifice basé sur les déclarations de récoltes, etc., toutes choses compliquées et incontrôlables.
On peut enfin concevoir simultanément le maintien permanent d'une certaine taxe et l'opération exceptionnelle du prélèvement en nature ou en espèces.

Toute la question est de bien choisir le point où s'exercera le contrôle du sacrifice et de concentrer tout l'effort sur ce point.

CONDITIONS FONDAMENTALES

Peut-être pensera-t-on : rien de bien neuf dans tout cela.
Voilà l'erreur, car le système prévu par la loi actuelle est irréalisable ; tandis que le système dont nous venons d'indiquer le principe sera facilement applicable par un Office vraiment professionnel.

Pourquoi ?
Parce qu'un Office vraiment professionnel sera libre de respecter les conditions suivantes qui sont fondamentales.

1° — Ecartier imputablement les préoccupations, démographiques. La solidarité existe entre toutes les régions et toutes les catégories de producteurs. Les récoltes excédentaires sont le fait de toutes les régions.

Les exonerations — elles sont justes pour les producteurs qui ne récoltent exclusivement que pour leur consommation — doivent être rigoureusement limitées. Un sacrifice est insupportable et voué à l'échec s'il n'est pas équitablement supporté par tous ceux qui ont intérêt à défendre le prix de vente du blé.

2° — Collaboration des professions intéressées

Une collaboration sincère de tous est nécessaire ; elle est possible si les opérations techniques envisagées sont étudiées, mises au point par les intéressés eux-mêmes. Ainsi, elles seront bien adaptées aux réalités de la pratique, aux possibilités et aux difficultés de chaque profession. Sur des mesures mal conçues, désagréables, inutiles, tracassières, au contraire, on n'obtiendra jamais la collaboration sincère de tous.

Une collaboration sincère est possible si « l'interventionnisme » ne s'exerce que par quelques mesures bien au point et limitées. On les met en jeu en cas de crise.

Le reste du temps, il faut laisser la paix aux gens et ne pas les exaspérer sous le poids de réglementations accablantes et inutiles.

A ce prix, les professions intéressées comprendront vite qu'elles ont avantage, pour sauvegarder la part de liberté qui leur est nécessaire, à se plier au minimum de discipline et d'obligation qu'exigent les périodes de crise.

3° — Autonomie et gestion professionnelle

Exécution rapide et précise. Voilà l'avantage essentiel dont bénéficiera l'Office vraiment professionnel. On ne peut imposer des sacrifices si les assujettis n'ont pas de garantie sur l'efficacité de l'effort qu'on leur demande.

L'Office professionnel — d'ailleurs sous le contrôle nécessaire du gouvernement — aura pleins pouvoirs pour décider immédiatement des mesures à appliquer, pour engager immédiatement ses ressources qu'il gèrera lui-même.

Il pourra agir vite et fort.

Il y a quelques années, pareilles suggestions faisaient sourire. Dans tous les domaines, l'évolution brutale des événements le fait mieux comprendre : ce changement de méthodes s'impose.

Association Générale des producteurs de blé.

Comment on obtient plus de 80 quintaux de blé à l'hectare en Italie

M. Georges Ray rappelle, dans le « Journal l'Agriculture Pratique », les rendements élevés que l'on obtient en Italie par l'emploi de semences de haute qualité et en suivant les principes d'une culture rationnelle.

Il signale ensuite comment on peut obtenir 80 quintaux de blé à l'hectare par l'application de la méthode « intégrale » par Ferraguti. En voici un résumé :

1° Travail profond du sol (labour de 50 à 90 centimètres de profondeur), favorisant le développement du système racinaire et éliminant les inconvénients d'une sécheresse excessive ou d'un excès d'humidité au cours de la végétation.

2° Très large emploi des engrais. Sauf dans le cas où le blé succède à une légumineuse, et dans celui où l'on donne une abondante fumure de 60 à 80 mètres cubes de fumier de ferme bien fait, les doses à préconiser sont d'environ 8 à 6 quintaux d'engrais azotés, 10 à 15 quintaux de superphosphate, 1,5 à 2,5 quintaux de sels potassiques.

3° Emploi de blés d'élite précoces, comme les variétés de Strampelli. Semis par bandes de trois files à écartements de 45-5-5-45 centimètres. Il y a donc, en gros, trois lignes de blé par 60 centimètres.

4° Fagons superficielles sarclages, binages, etc.), en considérant que le blé cultivé ainsi devient une culture sarclée.

5° Récolte à maturation complète pour le blé de semence, à maturation anticipée pour le blé commercial.

Il est facile de démontrer que ces principes fondamentaux sont basés sur une connaissance exacte des besoins du blé.

Le blé est une plante à croissance rapide, dont le cycle évolutif s'accomplit en peu de temps : sept à huit mois. On ne saurait songer à satisfaire les exigences d'une plante à évolution rapide sans réaliser en temps voulu un apport massif de matières fertilisantes.

Quant à la question de savoir si la méthode est satisfaisante au point de vue économique, le professeur Tito Poggi, directeur du plus ancien journal agricole d'Italie (*Il Coltivatore*), répond par l'affirmative. Les dépenses importantes, réclamées par le système de culture intégrale, sont largement couvertes par l'augmentation de rendement obtenue.

Nous ne saurions évidemment affirmer que toutes les méthodes appliquées en Italie peuvent être importées en France avec le même succès.

Il est toutefois certain que par l'emploi de semences de qualité et l'intensification de la fumure complète des l'automne, l'agriculteur français devrait pouvoir obtenir facilement des récoltes plus rémunératrices.

1^{er} CONGRÈS NATIONAL DU BON PAIN (Blé, Farine et Pain)

Le premier congrès National du BON PAIN aura lieu à Nice les 14 et 15 Mai 1933 dans la grande salle de la Chambre de Commerce, mise à la disposition du docteur Gruza par son distingué président, M. A. Bona.

Ce congrès dont l'opportunité a été inspirée en haut lieu par les pouvoirs publics dans leur campagne salutaire en faveur de l'Agriculture est plus spécialement organisé par la Fédération de Provence du Bon Pain présidée par le docteur Romant et groupant les efforts réalisés dans les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, le Var, l'Hérault, le Gard, la Corse et le Vaucluse.

Le Comité National de propagande pour l'amélioration de la production et le développement de la consommation du blé, de la farine et du pain lui a apporté des annonces du projet, son plus entier concours par l'autorité de son Président. C'est en effet M. Marcel Donon, Président de la commission sénatoriale de l'Agriculture, qui assurera la présidence d'honneur effective du congrès, tandis que le docteur Romant en dirigera les travaux.

Le patronage officiel des Ministères de l'Agriculture et de la Santé Publique ne seront pas les moins récentes pour faciliter l'adoption des vœux utiles de cet important congrès.

Des rapports extrêmement documentés seront présentés, notamment par MM. Tournier le réputé génétiste, M. Mayer, Président de la Meunerie Industrielle, M. Guille, Président de la Boulangerie de Paris; docteur Benoit, Vice-Président de la Fédération; M. Bertora, etc.

Nous donnerons prochainement le programme complet du congrès. Des réductions importantes seront accordées aux congressistes et à leurs familles, non seulement sur les tarifs de chemins de fer, mais encore dans les hôtels et restaurants de Nice et de la région.

Joindre l'agréable à l'utile; voir Nice et la Côte d'Azur jusqu'à la frontière italienne, le 15 Mai, dans l'exubérance des fleurs et du soleil ne sera pas le moindre attrait du 1^{er} Congrès National du BON PAIN.

Pour tous renseignements concernant l'organisation, s'adresser à M. R. Septembre, secrétaire général du Congrès, 16, rue de l'Hôtel-des-Postes, à Nice; au Dr Romant, 73, Bd Longchamp, à Marseille; au Comité National de Propagande, 7, rue du Louvre, à Paris.

Point de résultat incertain Avec les Engrais St-Gobain.

« Le blé, tel que nous le voyons, n'est pas un présent de la nature. Il croît spontanément en Haute-Egypte, mais il n'y donne qu'un grain maigre, chétif, impropre à la fabrication du pain.

« Il a fallu des siècles et une somme effrayante de labeur pour développer, enfler, nourrir cette admirable nourriture de l'homme. Le gluten précieux qu'il renferme représente la chair et le sang de mille générations qui se sont exterminées à la culture du blé »

Edmond ABOUT.

Quels sont nos besoins en blé pour la panification ?

M. Renaud Jean a demandé au ministre de l'Agriculture si l'exact qu'il résulte d'un travail de statistique récent, du Ministère de l'Agriculture, que les besoins annuels en blé, pour la panification, ne dépasseraient pas pour la boulangerie, 46 millions 251.882 quintaux, pour la consommation familiale 11.212.717 quintaux, soit en tout 57.464.599 quintaux.

Réponse. — Le travail auquel M. le Président de la Commission de l'Agriculture semble faire allusion, a été remis par l'Office du Blé, qui assure le Secrétariat du Comité professionnel de la meunerie, à ce dernier organisme, dans le but de faciliter ses travaux. Il n'était pas destiné à la publication. Il indiquait que d'après les renseignements connus au moment de son établissement, les besoins de la boulangerie pouvaient être évalués à 46 millions 251.882 quintaux de farine et ceux de la meunerie à 62.097.260 quintaux de blé.

On peut s'étonner, sans être tout à fait pris, que le Président de la Commission de l'Agriculture de la Chambre ait besoin de demander, par voie de question écrite au Ministère de l'Agriculture, une statistique aussi importante que celle relatant nos besoins en blé.

Paiement des fermages en Blé

M. Pierre Mathé avait demandé au Ministère de l'Agriculture à quel prix devait être évalué le quintal de blé dans les fermages payés en nature et si le fermier a le droit de déduire de ce prix les frais de stockage.

Voici la réponse du Ministère de l'Agriculture :

« L'article 25 de la loi du 15 août 26 dispose que, dans le cas où un fermage est stipulé payable en argent, le fermier peut déduire de son fermage total une somme égale au montant de la taxe à la production exigible sur la quantité totale de blé ayant servi de base au calcul du fermage, étant entendu que le prix du quintal de blé prévu dans le bail ne pourra jamais excéder le prix de vente moyen des blés, nonobstant toute clause contraire insérée dans le bail. Dans le cas où

le fermage est stipulé payable en blé, le fermier peut déduire de son fermage une quantité de blé d'une valeur égale à la taxe précitée. Sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux, le cas échéant, il apparaît, sauf clause contraire dans le contrat de bail, que le fermage ne peut être supérieur à la somme de la taxe à la production et du montant des frais de stockage n'est pas déductible. En ce qui concerne le prix de base du quintal de blé, il ressort des chiffres suivants :

Récolte 1932 : septembre, 140; octobre, 141; novembre, 142; décembre, 143; janvier 1933, 144; février, 145,50; mars, 147; avril, 148,50; mai, 150; juin, 151,50; juillet, 153; août, 153.

« Récolte 1937 (transactions effectuées jusqu'au 1^{er} janvier 1933) : août 1937, 180; septembre, 181; octobre, 182; novembre, 183; décembre, 184; janvier, 185. »

A cette réponse ministérielle, nous ajouterons que, par décision du Conseil Central de l'Office National du Blé du 28 janvier, la majoration mensuelle qui devait être de 1 fr. 50 à partir du 1^{er} février, a été portée à 2 francs. On aura donc pour les derniers mois de 1938, les prix suivants :

Février, 187; mars, 189; avril, 191; mai, 193; juin, 195; juillet, 197; août, 199.

Ne remettez pas à demain L'emploi des Engrais St-Gobain.

Peut-on faire du bon pain avec de mauvais blés

Nous venons de lire avec une attention toute particulière, la note publiée par MM. Lemoigne et Dupic dans la brochure que vient de faire éditer M. de Guillebon.

Nous portons à M. de Guillebon le respect le plus profond et une très vive sympathie. M. de Guillebon ne se frottera certainement pas de la note que nous faisons paraître ci-dessous car nous savons combien il est partisan de la recherche de la vérité.

En résumé, MM. Lemoigne et Dupic ont voulu prouver qu'il est possible de faire du pain avec des farines de basse qualité. Nous n'avons jamais dit le contraire. L'art de la boulangerie est comme celui de la bonne cuisine, il lui faut, avant tout, le temps de se manifester, il lui faut aussi du beurre frais et non du beurre rance. Or ce qui manque dans notre blé électifié, c'est justement le temps. Nous sommes d'accord avec ces messieurs, il y a encore à faire chez le boulanger; comment pourrait-il en être autrement ? Tous les ans, les conditions générales du travail de la boulangerie changent. C'est une loi, puis un décret, puis une autre loi, puis un autre décret qui viennent troubler les habitudes acquises. Il faut diminuer le temps de fabrication, il faut refaire du gros pain où le pain de fantaisie dominait. Il faut supprimer le travail de nuit. A une date plus éloignée, on a été obligé de supprimer le levain pour le remplacer par la levure... après combien de critiques, de discussions plus ou moins académiques, où il a été affirmé que la levure était la base d'un empoisonnement lent du public. Puis on a enfin définitivement affirmé que la levure était très supérieure au levain au point de vue hygiène et conséquemment au point de vue santé. Il y a à faire, certes, mais un peu de stabilité, de pause, pour ajuster la qualité du pain aux exigences du progrès moderne, n'est-elle pas nécessaire ? Indépendamment, faut-il encore apporter aux matières premières toute la qualité désirable ?

Nous ne parlons pas ici pour défendre la boulangerie, ce n'est pas notre rôle. Nous sommes pour constater des faits et pour en tirer des conclusions. Pour aller vite, il faut en avoir les moyens et le seul qui soit connu jusqu'à aujourd'hui, c'est d'avoir des farines qui contiennent beaucoup et de bon gluten.

On allions-nous le chercher momentanément ? A l'étranger. Le meunier en effet qui veut bien faire, lorsque les circonstances économiques le lui permettent, importe et c'est autant de blé de moins que vend le cultivateur. Le meunier, malgré lui, va contre les intérêts des producteurs.

Alors, que reste-t-il à faire au cultivateur ? se défendre ? Ce lui est si facile : il peut cultiver maintenant des blés de haut rendement et de haute qualité, des variétés de blés qui résistent aux maladies cryptogamiques, à l'échaudage, à la verse, etc., aussi bien, sinon mieux, que d'autres dont la faiblesse les rendra bientôt invendables.

Alors, pourquoi toujours ces controverses ? pourquoi ces expériences basées sur des données qui ne sont pas réalisables pratiquement ? Il faut tout de même voir clair et nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, que dans le monde actuellement, il n'est pas une seule nation qui ne se préoccupe d'une façon intense de l'amélioration de sa qualité de pain. Que ce soit en Allemagne, en Hongrie, en Autriche, en Belgique, aux Etats-Unis, en Angleterre, en Italie, partout les efforts sont considérables et les résultats déjà positifs. Au Canada même où les services officiels s'inquiètent de la diminution de la valeur nutritive du Manitoba n° 1, des recherches ont prouvé que le blé Garnet qui est en mélange dans ce blé et qui les essais de panification avaient classés bon, étaient en réalité mauvais dans ces mélanges et a dû être déclassé pour être reporté dans les qualités 2 et 3.

Pour notre pays, la métropole suivra l'exemple que viennent de lui donner nos provinces Nord-Africaines sous l'impulsion d'hommes de science, mais aussi et surtout de boulangers et de réalisateurs comme M. Bouffé à Tunis et M. Miège à Rabat ? Ces provinces ont été dotées de variétés de blé qui ont singulièrement augmenté les rendements et dont la qualité est telle qu'elle nous apporte des farines contenant de 12 à 15 % de gluten net avec des W variant de 200 à 450. Ces mêmes blés donnent des courbes de farinographe Brabender présentant autant de stabilité que des Manitobas.

« L'Afrique du Nord, dit M. Miège, marque une avance très nette et a été l'un des premiers pays à inaugurer une politique de qualité et à encourager la production des blés de force qui aujourd'hui sont presque exclusivement cultivés par les colons européens. »

Et il ajoute : « Grâce aux efforts réalisés par les services techniques et à la coopération des agriculteurs, des commerçants, des coopératives agricoles, des ministères et de l'Administration. »

Que pensent donc nos théoriciens de ces résultats ? Qu'ils veulent bien réfléchir et qu'ils se disent que ce n'est pas en comparant la qualité du blé Vilmorin 25 et du Vilmorin 27 et en cherchant à les rapprocher que nous sauverons la culture du blé dans notre pays. Qu'ils s'occupent de la

note que nous lisons ce soir, sous le plume de M. Miège :

« Il semble donc bien qu'en dépit des difficultés incontestables que présente « la qualification » des blés et de l'absence d'une méthode internationale d'estimation de leur valeur industrielle, la notion de qualité, pour si imprécise qu'elle soit encore, s'impose plus que jamais et réalise des progrès rapides dans tous les pays producteurs. »

Nous ajoutons simplement : « SAUF EN FRANCE. »

En conclusion, nous constatons avec regret, mais aussi avec quelque effroi, la carence de notre pays vers l'amélioration de la qualité de son blé.

Nous sommes obligés de soutenir que sans bon blé, pas de bon pain. Allons ! soyons réalistes. Il nous faut, en France comme partout, améliorer la qualité moyenne de nos blés indigènes pour pouvoir fabriquer des farines de qualité suffisante qui permettront une panification normale, ajustée aux exigences modernes, au goût du consommateur, aux exigences médicales.

Pour terminer, nous offrons la phrase de M. Patrizi, Président de l'Office National du blé :

« Si nous ne parvenons pas à remédier à la sous-consommation du pain, la production du blé se trouvera bientôt en situation critique. »

E. et M. Tournier.

La consommation du pain, à Paris

Voici quelques chiffres donnés par le Syndicat de la Boulangerie de Paris, dont les statistiques sont rigoureusement exactes :

« En 1927, chaque boulangerie parisienne fabriquait en moyenne 486 kilos de pain par jour.

« En 1927, chaque boulangerie produisait en moyenne 270 kilos de pain par jour.

« Cependant il s'est ouvert en ces dix ans de nombreux fours, dont le nombre a été contrebalancé au point de vue production par l'accroissement de la population.

« Ne voulant pas faire un tableau trop noir, nous admettons (et nous sommes au-dessus de la vérité) que chaque boulangerie vend 300 kilos de pain par jour, en comptant le même nombre de boulangeries et de consommateurs en 1937 qu'en 1927.

« C'est une diminution accusée et indiscutable... et pour Paris seulement, de 28,58 %. »

Nous n'avons pas de statistique exacte pour la province, mais une diminution de 22 à 25 % justifie la chute de 25 MILLIONS de quintaux de blé consommés en moins en France entre 1914 et 1937.

ET CE N'EST PAS FINI!!!

Du bon pain cuit avec le bon vieux bois de nos forêts

N'oublions pas que la cuisson est le point final d'une œuvre qui la complète ou la diminue suivant la matière et la manière employée. Je me réserve de parler en d'autres lieux, et plus longuement de la cuisson au bois.

Mais, dès aujourd'hui, je tiens à en résumer les qualités essentielles. Le bois est, suivant l'expression du professeur Labbé, un combustible national ; et j'ajoute, il est une marchandise locale, dont l'exploitation et la vente permettent à un grand nombre, faisant partie de notre clientèle, d'acheter et de payer à son tour.

Il permet la cuisson lente, celle qui laisse aux diastases de la première période, le temps de poursuivre leur action sur l'amidon, qui ne détruit pas la lysine, et autres acides aminés, indispensables à la croissance. Vous connaissez les expériences d'Abelin, elles concluent à leur dispersion dans certains biscuits et bûchettes, faits cependant avec le grain entier de la céréale, mais recuits à sec, ou cuits à une température trop rapide de 300 degrés.

Le bois a été pendant des siècles le mode de chauffage idéal. Les progrès a paru, pendant quelque temps, donner de petits avantages d'ordre économique aux produits étrangers concurrents.

Le même progrès capricieux, travaille maintenant en faveur du bois. La braise elle-même, résidu jadis encombrant et inutile, devient, récupérée par des procédés appropriés, une vente rémunératrice. Elle sert à alimenter les gazogènes, les cuisinières, nouveaux modèles de perfection et d'économie.

Je l'insiste pas, vous êtes tous doués longtemps des convains, vous serez demain des propagandistes de la juste formule : « Du bon pain, cuit avec le bon vieux bois de nos forêts de France. »

Ce n'est pas nous qui le disons ; c'est M. le docteur Dussillol qui s'est exprimé ainsi à la manifestation de propagande en faveur du bon pain organisée à Bordeaux par la « Ligue des médecins amis du bon pain » et la « Comité des Bois et Résineux de la Gironde ».



LA VILLETTE

Lundi 28 Mars 1938 Jeudi 31 Mars 1938

COURS OFFICIELS		COURS OFFICIELS	
VIANDS NETTES		(Viande Nettes)	
1 ^{re} q.	2 ^e q.	1 ^{re} q.	2 ^e q.
Boeufs	11.40 9.80 8.30 12.30	Boeufs	11.50 9.90 8.40 12.40
Vaches	11.30 9.70 8.20 12.20	Vaches	11.40 9.80 8.30 12.30
Taureaux	11.20 9.60 8.10 12.10	Taureaux	11.30 9.70 8.20 12.20
Moutons	12.00 10.00 8.50 13.00	Moutons	12.10 10.10 8.60 13.10
Porcs	12.00 11.42 8.36 12.56	Porcs	12.00 11.42 8.36 12.56

Gros bovins
Arrivages : 2473 boeufs, 1601 vaches, 350 taureaux, réserves vivantes aux abattoirs de Nantes, 639 ; introductions directes aux abattoirs depuis le marché précédent, 503 ; renvoi : 15 boeufs, 10 vaches.
Cours à la livre de viande nette :
Boeufs. — Blancs : Charolais, Nivernais, Bourbonnais, Berrichons, du Centre-Ouest, en jeunes bœufs de 700 à 900 livres : extras 5.90 à 6.20, 1^{er} qual. 5.60 à 5.80, grossiers 5.50 à 5.80 ; gros bœufs de 1100 à 1200 livres, 5.30 à 5.50 ; gris de l'Ouest, Maine-Anjou, Nantais, Vendéens, Parthenais : extras 5.70 à 5.90, bons 5.50 à 5.80, ordinaires 4.70 à 5.10 ; bœufs grossiers de toute provenance, 4.20 à 4.50.
Génisses. — Extras : blanches 6.10 à 6.50, rouges 5.50 à 6.10, grises 5.50 à 6.20 ; ordinaires de toutes races 4.50 à 5.40.
Vaches. — Jeunes de 1^{er} qual. 5.30 à 5.60, bonnes 4.80 à 5.20, vieilles 4 à 4.70, anciennes 2.50 à 3.00.
Taureaux. — Bretons 5 à 5.50, jeunes taureaux 4.50 à 4.90, grossiers 4 à 4.40.

Veaux
Arrivages 1524, réserves vivantes 634, introductions directes aux abattoirs 1823, renvoi néant.
Cours à la livre de viande nette par bandes :
Veaux Tourangeaux extras 7.50 à 7.80, ordinaires 7 à 7.40 ; Mançais d'Orléans, Le Lude, Mayet, Châteaude-Loir, 7.20 à 7.70 ; bons Mançais de la Sarthe et de la Mayenne, 6.80 à 7.60 ; Mançais ordinaires 6.70 à 7.20 ; Angevins 6.50 à 7.50 ; Bretons 5.90 à 6.50 ; Bressuire 5.90 à 6.50 ; Vendée 5.90 à 6.50 ; Service 5.90 à 6.50 ; Broussais 5.50 à 6.30 ; petits veaux 2.10 à 3.10 ; veaux extras des meilleures provenances (cours au détail) 7.90 à 8.60.

Ovins
Arrivages 10,693, réserves vivantes 3,355, introductions directes aux abattoirs 3,261, renvoi néant.
Cours à la livre de viande nette :
Agneaux. — Leçons extras de 25 à 32 livres de viande : Southdown, croisés, Loiret, Charolais, 8.40 à 9.20 ; Dishleys mérinos 8.20 à 8.40 ; Marchais 7.90 à 8.40.
Moutons. — Poitou 7.40 à 7.90 ; Dishleys mérinos 7.80 à 7.90.
Brebis. — Poitou 5 à 5.50, Dishleys mérinos 4.90 à 5.40, vieilles brebis de toutes provenances 4.20 à 4.50.

Porcs
Arrivages 1,299, réserves vivantes 1,240, introductions directes aux abattoirs 3,517, renvoi néant.
Cours au kilo vif :
Malgrois de 90 à 100 kg. net, extras, au détail 8.70 à 8.80 ; Malgros Oueset, Centre-Ouest (bons) 8.50 à 8.70 ; petits malgros 8 à 8.20 ; fonds de parquets 7.90 à 8.10 ; cochons épais Ouest, Centre ou Centre-Ouest 8.20 à 8.50 ; gros gras ou nourrisseurs 8 à 8.20 ; Craonnais 8.60 à 8.80 ; Vendée 8.50 à 8.80 ; Cochons 8.90 à 9.40.

La manifestation paysanne du 3 Avril à Rennes

A la veille de la grande manifestation qui doit réunir à Rennes, dimanche 3 avril, des milliers et des milliers de paysans venus des départements de l'Ouest, le Comité de Défense Paysanne adresse à tous les cultivateurs, ouvriers agricoles, maraîchers, jardiniers, artisans, commerçants ruraux, un dernier appel.
La grande manifestation qui se tiendra à 14 heures aux Lices, sera présidée par Jean Noblet, cultivateur, ancien combattant, médaillé militaire, vice-président de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine. Les orateurs les plus réputés de la Défense Paysanne seront là, et notamment Pierre Leclercq, cultivateur à Rouvray (Pas-de-Calais), vice-président de l'Association des Employeurs Agricoles, Paul Barillet, président de la Fédération Nationale Maraîchère, maire de Bry-sur-Marne, le seul maire du département de la Seine qui soit cultivateur ; Jacques Eynaud, cultivateur à Chantenay, secrétaire général du Comité Central de Défense Paysanne, et membre du Conseil d'Administration du Syndicat des Agriculteurs Sarthois.
Les cultivateurs manifesteront le 3 avril :
Pour le Paix ;
Pour les Allocations familiales pour les Allocations familiales égales pour tous ;
Pour la reconnaissance des droits syndicaux de l'Agriculture.
Rappelons que le matin, à 10 heures, auront lieu des séances d'études qui se tiendront sous la Halle des Lices. Le midi, un banquet aura lieu aux Salons Gaze, prix du repas 16 francs par tête (Café et boissons compris). A 14 heures, à la Halle des Lices, aura lieu la grande manifestation.
Pour éviter l'encombrement en ville, des parcs de voitures seront établis pour les cultivateurs venant des Côtes-du-Nord, du Morbihan et de l'Ouest du département, sur le Mail. Pour les cultivateurs des autres régions, sur le Champ-de-Mars.
Pour tous renseignements complémentaires, on pourra s'adresser au Comité de Défense Paysanne, 10, rue de Toulouse, à Rennes, téléphone 42-10.



Une plante très décorative : La Rose Trémière

Cette belle plante, qu'on peut traiter à la fois en plante bisannuelle et en plante vivace, porte le nom botanique d'*Aithya*. Son étymologie grecque signifie « guérir », rappelant les vertus officinales de cette famille des malvées à laquelle elle appartient, de même que ses cousines les mauves et guimauves. Elle porte de nombreux synonymes français dont les plus populaires sont : Bourdon de Saint-Jacques (c'est-à-dire : canne du pèlerin, ce qui évoque le fameux pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle en Espagne) ; Passerose (c'est-à-dire : qui surpasse la rose), Bâton de Jacob, Rose d'outre-mer, etc... Cette belle plante est originaire de Syrie. Ses feuilles sont cordiformes, mais à 5 à 7 lobes inégalement crénelés. Les fleurs sont, elles, axillaires et portées sur un court pédicelle. Les fleurs sont belles et grandes, les corolles peuvent atteindre 10 centimètres de diamètre, parfois plus. On peut avoir des plantes à fleurs simples et des plantes à fleurs doubles. Les premiers ont pour eux le charme et la grâce de la nature sauvage ; mais les derniers sont aussi réellement majestueux par leur duplication parfaite. Ces fleurs sont disposées en épis ou grappes spiciformes érigées et assez rapprochées les unes des autres. Ces grappes érigées peuvent avoir parfois plus d'un mètre de haut, et ont des bases ramifiées. Dans le cas de duplication de cette plante, les anthères d'une part, et le plus souvent le filet des étamines de l'autre, se transforment en grande partie en pétales. On y trouve, selon les cas, des fleurs simples, doubles et même très pleines. Dans le cas de grande duplication, on retrouve toujours sur une fleur une grande quantité d'anthères à pollen fécondant, les ovaires et les styles restent, eux, intacts, on peut donc sur de telles fleurs recueillir des graines. Les fruits ou carpelles sont reniformes, très aplatis, velus, rugueux, sur le dos, ces derniers sont munis de deux bords ailes. Dans le cas de fleurs très pleines, on n'a pas toujours possibilité de récolter des graines, malgré les organes nécessaires existants ; dans ce cas, les pièces florales étant très serrées, la fécondation et la maturation des graines sont de ce fait rendues très difficiles.

Les fleurs doubles forment de belles corolles, le plus souvent les pétales du rang extérieur dépassent ceux de l'intérieur, ce qui forme une élégante corollette. Dans les races dites anglaises, écossaises, ce fait se présente pas, la fleur forme un gros pompon très bombé.

On pincera sur cette hampe florale les feuilles qui pourraient masquer des fleurs ; l'effet n'en sera que plus imposant.
La gamme des couleurs des roses trémières est belle et a tenté la palette de bons artistes spécialistes de la fleur, telle Louise Abenia. On y voit le blanc pur, le jaune, le rouge, le rose, le violet, le pourpre, le marbré foncé et de plus des tons intermédiaires parfois curieux. On trouve des variétés unicolores, marginales, rayées, bordées, panachées, flammées, à pétales ayant les deux cotés, d'un ton à gamme différente. On voit des bords de pétales frangés, crispés, frisés.
Donner la liste complète des tons notés par les Vilmorin serait allonger cet article hors des limites possibles. Notons cependant le blanc, le crème, charmois, citron, jaunes variés, dont un joli saumon, Magenta, marron, rose, rouge, avec leurs séries de gammes dégradées, plus intenses ou plus pâles, mauve clair, abricot, grenat, saumon, violet, ponceau, etc...
Culture. — La culture la plus pratique dans nos régions, c'est de traiter cette plante, en réalité vivace en plante bisannuelle, car la floraison qui suit l'année du semis est indubitablement la plus belle. De plus, les spécialistes ont remarqué que les plantes issues de semis sont plus vigoureuses et que leurs coloris sont plus vifs que par tous les autres modes de propagation que nous examinerons plus loin.
On sème la rose trémière de mai-juin en juillet, de préférence en lignes, ce qui facilite les sarclages, si possible en bonne terre saine et légère bien béchée et nivelée.
La graine conserve sa faculté germinative pendant 3 ou 4 ans. Lorsque les plants ont trois feuilles, si possible en pépinière avec un espacement de 0.25 en tous sens pour leur

G. DURIVAUT.
Ingénieur Horticole
Conservateur
du Jardin des Plantes
de Nantes
(Reproduction interdite)

UN ENGRAIS RAPIDE LE
NITRATE DE CHAUX
15.5
O.N.I.A.
TOULOUSE

MACCLESFIELD
Garrique & Chalou, Agents Généraux-Bordeaux



La Vie Syndicale

Aux producteurs de Petits-Pois

Ainsi qu'il a été publié dans le numéro du Samedi 19 Mars, un syndicat de défense des légumes pour la conservation vient de se constituer à Nantes, et qui englobera toutes les communes productrices de petits-pois et autres légumes. Un bureau a été constitué, qui aura pour mission d'obtenir des conservateurs Nantais un prix plus rémunérateur, car il est inadmissible que malgré l'augmentation formidable du coût de la vie, ainsi que du prix de revient de toutes les récoltes, les petits-pois aient été payés l'année dernière 20 % moins cher que l'année précédente. Nul doute que les industriels de Nantes comprendront nos justes revendications et qu'un résultat très satisfaisant sera obtenu.

Mais pour ce faire complètement, il faut que tous les producteurs s'unissent et donnent leur adhésion au Syndicat, car plus nous serons nombreux plus nous serons forts ; que chacun le comprenne, il y va de nos propres intérêts. Des explications complémentaires seront données ultérieurement.

Pierre CHIRON.

AVIS

A la suite de très nombreuses demandes, nous avons décidé de faire un avis des Frères de Saint-Gabriel, nous avisons ceux qui souffrent d'une affection des bronches, telle que rhume, bronchite, grippe, pneumonie, et broncho-pneumonie, qu'ils trouveront cet excellent remède, sous toutes ses formes, dans toutes les bonnes pharmacies et notamment chez M. Martin, pharmacien, qui de la Maison-Rouge, à Nantes ; Méneux, à Clisson et Bertrand, à Vallet.

Après avoir examiné la situation des deux Caisse de compensation, il a été amené à constater que de nombreux employés assujettis à la loi du 11 Mars 1932, ne se sont pas encore conformés aux prescriptions légales auxquelles ils sont astreints.

Il rappelle que la loi sur les allocations familiales est en application depuis le 1^{er} Juillet 1937 et que tout employeur ou employeur utilisant des salariés et rémunérant par an 75 journées de travail au moins, doit s'inscrire à une Caisse d'allocations familiales et verser ses cotisations. L'employeur qui ne remplit pas ses obligations pécuniaires à celui qui effectue des versements réguliers à la Caisse dont il relève.

Le Parlement doit étudier prochainement les améliorations qui doivent être apportées à la loi sur les allocations familiales, mais on ne saurait prendre prétexte des imperfections de la législation actuelle pour ne pas remplir les obligations qui en découlent. En attendant les décisions qui seront prises, le Comité d'Entente a décidé de maintenir pour le trimestre en cours les taux des cotisations appliqués pour le trimestre précédent et qui demeurent ainsi fixes.

Première catégorie : Hommes de plus de 16 ans : 1 fr. par journée de travail.

Deuxième catégorie : Enfants de moins de 16 ans : 0 fr. 50 par journée de travail.

Troisième catégorie : Femmes de 0 fr. 50 par journée de travail.

Enfin, le Comité d'Entente a émis le vœu que le Parlement examine sans retard les améliorations à apporter au régime actuel des allocations familiales agricoles, afin de supprimer les inégalités de situation résultant de la législation en vigueur et d'élever, si possible, le taux des prestations servies aux bénéficiaires.

Concours des Vins et Eaux-de-Vie

de la Loire-Inférieure le Mercredi 13 Avril, à la Foire de Nantes

Nous organisons, cette année, à la Foire de Nantes, le Mercredi 13 Avril, différents Concours de Vins et Eaux-de-Vie, ouverts à tous les Viticulteurs de la Loire-Inférieure et Communes limitrophes. Concours gratuits ne comportant aucun droit d'inscription. Que chacun veuille bien se conformer aux prescriptions ci-dessous :

Concours des Vins de l'année
Ce concours comprendra plusieurs sections et les concurrents devront nous préciser la ou les sections dans lesquelles ils désirent concourir :
MUSCADET
GROS PLANT
PINOTS ET VINS ROUGES DE LA LOIRE
HYBRIDES

Récolte de 1937 seulement
Chaque concurrent devra fournir deux bouteilles, pour chacune des catégories. Chaque bouteille devra porter une étiquette collée, mentionnant le nom, l'adresse du propriétaire et le cépage.

Concours des Eaux-de-Vie
Le Concours des EAUX-DE-VIE sera divisé en Eaux-de-Vie de Vin, de Marc et de Cidre, eaux-de-vie vieilles et de la dernière récolte, à raison d'un petit flacon-échantillon par catégorie.

Dispositions Générales
Ces Concours sont ouverts seulement aux Vignerons-récoltants. Les viticulteurs devront faire parvenir leurs bouteilles, ainsi étiquetées à l'adresse du Directeur de la Foire Commerciale, CHAMP DE MARS, A NANTES, en spécifiant : « Concours des Vins ».
Toutes les bouteilles devront être remises le lundi 11 Avril, au Bureau de la Foire.

Les exposants d'une même commune ont tout intérêt à grouper leurs envois.
SE FAIRE INSCRIRE, avant le vendredi 8 Avril, délai de rigueur, à M. R. Faivre, Secrétaire de la C.G.V.C.O., 3, place Petite-Hollande, Nantes.
Des médailles ou diplômes seront décernés aux lauréats. Nul doute que ces Concours de 1938 ne remportent encore un gros succès et viennent récompenser nos meilleurs vignerons.

Concours du meilleur Cidre

de la Loire-Inférieure le Mercredi 13 Avril, à la Foire de Nantes

Ce Concours aura lieu le mercredi 13 Avril, à la Foire de Nantes, dans la matinée, à côté de notre Concours des Vins.
Il n'y a aucun droit d'inscription pour y participer. Seuls les cidres et poirés de la dernière récolte seront admis.
Comme pour le Concours des Vins, les concurrents devront envoyer deux bouteilles (ou litres) étiquetées, avec leur nom et adresse, directement à la Foire de Nantes, place du Champ-de-Mars, « Concours des Cidres ».
Ces bouteilles devront être remises le lundi 11 Avril, au Bureau de la Foire.
Prière de se faire inscrire dès maintenant à M. R. Faivre, Syndicat des Agriculteurs, 3, place Petite-Hollande, Nantes.

Dans quelques jours la grande Foire de Nantes

Nous voici à quelques heures de l'ouverture de la Grande Foire Nantaise qui sera inaugurée jeudi prochain 7 avril, par Monsieur le Ministre de l'Agriculture. C'est dire la fièvreuse activité qui règne actuellement dans tous les palais, pavillons et stands qui sont tous au grand complet, car le fait est à souligner, le nombre des exposants n'a jamais été aussi important. Non seulement la région de l'Ouest a donné tout entière, mais plusieurs centres économiques, qui n'avaient pas encore songé à venir faire une démonstration à la Foire de Nantes, viennent, cette année, exposer leurs produits ; ils ont été attirés par la légitime réputation de cette grande manifestation.
Le matériel considérable exposé à la Foire de Nantes atteint une valeur de plus de soixante millions, et c'est pourquoi l'on peut dire que tout ce qui concerne l'activité moderne s'y trouve largement représenté.

Nous n'y reviendrons pas, mais nous signalerons tout particulièrement la participation des horticulteurs venus de Paris, d'Orléans, de Tours, de Rennes, sans oublier ceux de Nantes, dont l'exposition sera des plus intéressantes.
Un autre attrait sera l'exposition des œuvres sociales du Ministère de l'Air, en même temps que la présentation des derniers types d'avion. Un cinéma permanent passera des films sur les grands faits et les grands raids de l'aviation militaire et civile. Voilà encore une attraction qui fera florir et attirera à elle seule des milliers de visiteurs désireux de voir de près des grands avions modernes.

Et surtout, n'oubliez pas que la Foire Commerciale de Nantes ouvre le 7 avril pour clôturer le lundi soir 18.
LE PLUS PUISSANT RÉGÉNÉRATEUR de la SANTÉ
16 francs dans toutes Pharmacies ou Laboratoire FINCHINAT, 13, rue Jemmapes - NANTES

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Le 6 Mars dernier se tenait, à la Chambre d'Agriculture de Nantes, l'Assemblée Générale de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure.
Voici les récompenses qui ont été distribuées aux Apiculteurs qui ont participé au Concours de Ruchers et aux différentes Expositions Apicoles.
PALMARES DU CONCOURS DE RUCHERS DU 28 JUILLET 1937
1^{er} Prix. — Louis Richard, à la Pommeraye, de Casson ; Médaille accordée par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République.
2^e Prix. — Jean Pasgrimaud, de Louisset ; Médaille offerte par la Chambre de Commerce de Nantes.
3^e Prix. — Joseph Blond, de Jous-sur-Erdre ; Médaille offerte par M. le Marquis de La Peronnay, député.
4^e Prix. — Gaston Bousquet, de Nort-sur-Erdre ; Médaille offerte par M. Thiafaine, député.
Mention Honorable. — Pierre Guillemin, de la Réthière, en Saffré.
Mention Honorable. — Jean Guillemin, de Nort-sur-Erdre.
PALMARES DE L'EXPOSITION APICOLE AU CHATEAU DES DUCS DE BRETAGNE (Octobre 1937) A NANTES
1^{re} Présentation artistique de l'étalement :
Hors Concours. — Etienne Giraud, du Landreau ; Louis Chevrier, de Nantes.
1^{er} Prix (ex-æquo). — Gaston Boucault, de Nort-sur-Erdre ; Médaille offerte par la Ville de Nantes ; Joseph Blond, de Jous-sur-Erdre ; Médaille offerte par les Sénateurs de la Loire-Inférieure.
2^e Prix. — Eugène Frahou, de Notre-Dame-de-Landes ; Médaille offerte par M. Le Comte Grandmaison, député.
3^e Prix. — Victor Joubert, de Nantes ; Médaille offerte par l'Association Départementale de l'Ordre du Mérite Agricole.
Mention Honorable. — Georges Martin, de Vigneux.
Mention Honorable. — Maurice Robert, de Saint-Gildas-des-Bois.
2^e Présentation des Produits :
Hors Concours. — René Giraud, de Blain ; Jean Mary, de Saint-André-de-la-Marche ; Théophile Violette, de Nantes.
1^{er} Prix. — Léon Joutou, de Cholet ; Médaille offerte par M. le Comte Hubert de Montaigny, député.
2^e Prix. — Francis Gourbil, de V.



L'ANÉMIE DE PRINTEMPS

n'affecte pas seulement les femmes mais quiconque aborde le changement de saison avec un sang chargé des déchets morbides de l'hiver, empoisonné de toxines !

Sans doute, les femmes, à cause de leur existence très "renfermée" d'hiver sont plus sensibles que les hommes à cette crise d'anémie printanière, mais combien de ceux-ci, même les plus forts, sentent à ce moment la nécessité de débarrasser leur sang des poisons qui l'encombrent, de lui rendre pureté, légèreté, richesse.

Voilà pourquoi, à la cure dépurative de Tisane des Chartreux de Durbon qui s'impose au printemps, il convient d'ajouter une cure de Pilules Supertoniques.

A base d'extraits de plantes des Alpes, la Tisane dépurative et les Pilules Supertoniques des Chartreux de Durbon contiennent les plus puissants principes désintoxiquants et tonifiants que recèle la nature. L'action dépurative de la Tisane, jointe à l'action reconstituante des Pilules Supertoniques vous fera un sang pur, fluide et riche et votre organisme tout entier se trouvera heureusement mis en forme. Et vous pourrez participer, pleinement, joyeusement, à un "renouveau".

3 Avril 1935.
Je vous écris ces quelques lignes pour vous dire tout le bien que m'ont fait votre Tisane et vos Pilules Supertoniques des Chartreux de Durbon.
Depuis longtemps j'étais nerveux et toujours angoissé ; j'avais employé beaucoup de remèdes sans résultats quand, sur les conseils d'une personne qui avait fait usage de vos produits, j'ai essayé votre traitement. Le résultat ne s'est pas fait attendre et maintenant je me trouve en bonne santé.
M. BARELLA, 3, rue Théophile le Régis à PHILIPPEVILLE.

TISANE des CHARTREUX de DURBON

la santé du sang

Brochure et attestations sur demande aux LABORATOIRES J. BERTHIER, Grenoble

Tisane, le flacon 16.65
Pilules, le pot 10.40
Dans les pharmacies

LES FOIRES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

LUNDI 4. — Pontchâteau, St-Colombin, Thouaré, Varades.
MARDI 5. — Le Bignon, Blain, Montoir, La Chapelle-St-Sauveur, Le Pellerin, Riaillé, St-Aubin-des-Châteaux, St-Lyphard.
MERCREDI 6. — Machecoul, Châteaubriant, Les Touches.
JEUDI 7. — Ancenis, Château-Thébaud, La Chevrolière, Remouillé, St-Père-en-Retz.
VENDREDI 8. — Assérac, Frossay, Oudon.
SAMEDI 9. — Juvé-sur-Erdre, Safré.

SOCIÉTÉ NATIONALE des Chemins de Fer Français

AVIS AU PUBLIC

Débarquement de billets à prix réduits de 50 % en 3^e classe pour visiter la Foire commerciale de Trest à Nantes, les samedis 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 Avril, dimanche 10 Avril, jeudi 14 Avril, samedi 16 Avril et dimanche 17 Avril 1935.

Les billets à prix réduits de 50 % en 3^e classe valables dans tous les trains du service ordinaire (à l'exclusion des autorails rapides) permettant l'aller et le retour dans la même journée et dans les conditions d'admission de ces trains seront délivrés par toutes les gares des lignes après :
— Redon à Savenay (Nantes).
— Segré à Nantes.
— Rennes à Nantes.
— Paimbœuf à St-Hilaire-de-Chaléons.
— Pornic à Nantes.
— La Roche-sur-Yon à St-Pazanne.
— Croix-de-Vie-St-Gilles à Commequiers.
— Les Sables-d'Olonne à La Roche-sur-Yon.
— Luçon à Nantes.
— Clisson à Bressuire.
Les enfants paieront la moitié des billets d'adultes aller et retour à l'aller et au retour lorsque la fraction atteindra 0.50.

PRIX DES ENGRAIS

Engrais azotés

(Sur Avril)

Sulfate ammoniacal 20.60	127.25
Nitrate de chaux 15.60	122.25
Ammonitrite 15.50	115.25
Nitrate de soude 16	124.25
Clauvide 20	134.20

Départ sur wagon au camion Nantes, minimum 1.000 kilos.

(Les autres prix d'engrais, sans changement.)

SAVONS

Les 100 kilos, par caisses de 50 kilos :
Marque G.H.B. 395
Croix d'Or 395

Offres et Demandes

(Service réservé à nos Adhérents)
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
3, Place Petite-Rolande, NANTES

TARIF

Pour une seule insertion : 6 fr.
par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

19. — TRES BELLES GRIFFES D'ASPERGES sélectionnées « Grosse hâtive d'Argenteuil ». Félix JOUIS, Pierre-Perce, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

51. — A prendre pour le 25 avril 1935, METAIRIE à moitié fruits, contenant 29 ha, au Bas-Quignam, commune de la Limouzinière. S'adresser à Mme du Sel des Monts, 16, rue du Roi-Albert, Nantes.

53. — A affermer pour le 1^{er} nov. 1935, une BORDERIE 15 ha. terre, prés, vigne, nombreux pommiers, située à Carquefou. S'adresser Régisseur, La Seillerie, Carquefou.

54. — A LOUER à partir du 25 Avril 1935, une ferme de 30 hectares environ, à la Jaunerie, Cne de Bourg-neuf-en-Retz. S'adresser M. Leroux, Notaire à Pornic.

55. — A VENDRE : Matériel de battage — Tracteur marque « Nash Quad » 40 CV. — Bateau marque « Merlin ». — Appareil à distiller. — Alambic marque « Coyac ». — Trieur marque « Marot ». Le tout parfait état, libre de suite. S'adresser à M. Chatellier, Expert à Couëron.

DEMANDES

156. — ON DEMANDE jeune homme de 16 à 20 ans, et une jeune fille pour culture maraîchère, banlieue Nantes. S'adresser au Syndicat.

158. — ON DEMANDE jardinier toutes mains, 40 à 50 ans, pour environs de Nantes. Ecrire au Syndicat.

159. — JEUNE FILLE 18 ans, très bonne santé, sérieuses références, demande place femme de chambre chez personne âgée. S'adresser au Syndicat.

160. — ON DEMANDE une petite bordière de 2 à 5 hectares, pour la Toussaint prochaine. S'adresser au Syndicat.

161. — ON DEMANDE rouleur 2 M. environ, bon état, pour culture. S'adresser Renaud, La Noë-Rocair, Vertou.

162. — ON DEMANDE un commis jardinier pouvant conduire une tenue. S'adresser au Syndicat.

Soufreuses et Poudreuses

Nous pouvons fournir à nos adhérents, les appareils ci-dessous :
SOUFREUSES à simple effet. 200 fr.
— double effet. 244 fr.
POUDREUSES spéciales pour poudres très fines. 260 fr.
SOUFLETES à main, pour poudrages. 24 fr.
Prix nets pour nos adhérents, marchandise départ Nantes. Ces conditions ne seront valables que jusqu'à épuisement des quantités retenues.

la bonne graine

La volaille nourrie au riz pousse vite, devient grasse à souhait et se vend cher. Le riz est le meilleur aliment de complément.

Le riz

BUREAU DE PROPAGANDE

Nos Mercuriales

Grains et Farines

1^{er} Avril 1935.
Avoine grise ou noire Bretagne. 123
Avoine bigarrée Bretagne. 119
Sarrasin Bretagne. 163
Orge indigène Côtes-du-Nord. 147
Org. Maroc. 151
Maïs Indo-Chine. 129
Ses. région, bonne fabrication. 137
Riz Saigon N° 1. 97
Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ des lieux de production.

Pailles et Fourrages

Paris, 30 Mars. — Marché libre. — Balles pressées, les 100 kilos, départ : Centre, Ouest, Nord 8 à 15 ; d'avoine 11.50 à 13 ; d'orge ou escourgeons 9.50 à 10.50.
Foin 22 à 25 ; luzerne 31 à 34 ; trèfle 23 à 31.

Animaux de Boucherie

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE LA CAMPAGNE
Cours du 25 Mars 1935
498 VEAUX. — 1^{re} qualité, le kg. sur pied 520 à 770 ; moyenne 645 ; à déduire pour la campagne par kg. moyen 45.
18 Bœufs. — Devant 1^{re} qualité, le demi-kilo net 4 à 4.50 ; 2^e qualité 3.25 à 3.75 ; 3^e qualité 2.50 à 3. — Derrière : 1^{re} qualité le demi-kilo net 6.75 à 7.25 ; 2^e qualité 6 à 6.50 ; 3^e qualité 5.25 à 5.75.
142 MOUTONS. — 1^{re} qualité, le demi-kilo net 9 à 9.50 ; 2^e qualité 7.75 à 8.75.

AGNEAUX. — Sans tarif.
36 Bœufs 101.01.504.84.85.5.5. axé-4-tul-19

Varades, 29 Mars. — La couple : poulets 28 à 38 ; pigeons 10 à 11. La pièce : poules 10 à 12 ; canards 6 à 8 ; lapins 5 à 7.
Bœufs, le kilo 11.75 à 12 ; œufs, la douzaine 4.50 à 4.75.
Candé, 29 Mars. — Bœuf, les 100 kilos 189 ; orge 165 à 170 ; avoine 140 à 145.
Poulets, la couple 30 à 35 ; poulets, la couple 38 à 40 ; canards, la couple 34 à 36 ; oies courantes, la pièce 21 à 25 ; lapins, la pièce 12 à 16 ; pigeons, la couple 10 à 11.
Œufs, la douzaine 4.50 à 4.75 ; beurre, la livre 9.75 à 10.
Porcs gras, le kilo 7.75 à 8 ; porcs maigres 7.75 à 8 ; porcelains, la pièce 150 à 200.
Bœufs, vaches aménés : 1000.
Veaux, aménés : 60.
Moutons, aménés : 40.
Chevaux, aménés : 30.
Châteaubriant, 30 Mars. — Bœf 185 ; avoine 140 à 145 ; orge 175 à 180 ; sarrasin 165 à 180 ; son 125 à 130.
Les 500 kilos : Paille, 155 à 160 ; foin 225 à 250.
Clidre, la barrique ordinaire 122 à 125 ; première qualité 125 à 130, droits en sus.
Beurre en gros 12.50 ; en détail 15 à 16 le kilo ; beurre fin 18 ; œufs, la douzaine 4.50 à 4.75 ; poules 38 à 40 ; pintades 40 à 45 ; canards 45 à 50 ; pigeons 12 à 13 ; lapins 12 à 16.
BETES DE BOUCHERIE. — Le k. sur pied : bœufs 5 à 6.25 ; taureaux 4.50 à 4.75 ; vaches 4 à 4.50 ; les extra jusqu'à 4.75 ; veaux 6 à 6.50 ; les extra 7 ; agneaux 7.50 à 8 ; moutons 4 à 5 ; génisses 3.25 à 3.50.
Bœufs de travail, en quatre dents, 5.200 à 5.500 ; en deux dents 4.500 à 5.000 la paire.
BETES D'HERBAGE. — Bœufs de quatre dents 2.000 à 2.400 ; deux dents 1.700 à 1.900 ; sans dents 1.400 à 1.600 ; génisses, deux dents 1.600 à 1.800 ; en dents de lait 1.800 à 2.000 ; vieilles vaches 700 à 1.500 ; veaux de 15 à 18 mois 1.000 à 1.500 ; vaches de 1800 à 2.200. Amouillantes et vaches fraîches vêtées 2.000 à 2.500 ; bretonnes, mêmes conditions, 1.300 à 1.500 ; d'un certain âge 1.000 à 1.200.
Porcs gras 4.00 à 7.95 le kilo ; cochons de charcuterie 6 à 6.70 ; porcs de lait, 6 à 8 semaines 200 à 250 ; porcelots, 3 à 4 mois 400 à 450 ; belles jeunes truies 400 à 450.
Bœufs de travail, à l'écurie, autour de 6.000 ; chevaux de boucherie, suivant poids et qualité 1.000 à 1.500, (150 à 1.50 le kilo sur pied).
Blain, 29 Mars. — Bœf 185 (taxe officielle) ; farine 263 à 265, en 100 kg. ; sons 112 à 114 les 100 kg. ; avoines 125 à 135 ; orge 148 à 155 ; seigles 136 à 144 ; sarrasin 160 à 165 ; riz 145 à 148.
Paille 150 à 160, les 500 kg. ; foin 145 à 150.
Beurre de laiterie 11.50 à 12 la livre ; beurre ordinaire 10 à 10.50 la livre ; œufs 4.75 à 5 la douzaine ; lait 1.50 le litre.
Volailles : poules et poulets, suivant âge et qualité 20 à 40 le couple (7 à 7.50 la livre vif) ; oies 34 à 38 (6 à 6.50 le kilo vif) ; canards 15 à 16 (6.50 à 7 le kilo vif) ; pigeons 7.50 à 9 la pièce ; lapins domestiques 13 à 26 (6 à 6.25 le kilo vif).
Bœuf, 4.70 à 4.90 le kg. ; taureaux 4.50 à 4.80 ; vaches, suivant âge et état 3.60 à 3.90 ; génisses 4.90 à 5.40 ; veaux 6.50 ; moutons et agneaux 5 à 6 ; porcs gras 7.50 à 7.80 ; porcelots, 6 semaines à 2 mois, 280 la pièce ; courants 250 à 380.
Clidre, 115 à 140 la barrique de 225 litres (droits de circulation en sus) ; au détail 1 le litre.
Pommes de terre 55 à 70 les 100 kg, suivant espèces.
La prochaine foire aura lieu le mardi 5 avril.
La Roche-Bernard. — Bœf : cours officiel 145 à 150 ; bœf noir 160 ; seigle 150 à 155 ; orge 165 ; 500 kg. : foin, 140 à 145 ; paille 140 à 150.
Poulets gros, la couple 50 à 60 ; moyens 40 à 50 ; petits 30 à 40 ; canards (la pièce) 15 à 20 ; oies 30 à 35 ; pigeons la couple, 10 à 12 ; lapins, la pièce 20 à 25 ; œufs, la douzaine 4 ; beurre, le demi-kilo 9 à 9.50.
Clidre nouveau, la barrique 150, droits en sus.
Bœufs gras, le kilo sur pied, 4.50 à 6.25 ; bœufs de travail, la paire 5500

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP-DE-MARS
Nantes, 30 Mars 1935.
Artichauts, les 12, 22 ; asperges, la botte, 10 ; betteraves, les 12, 9 ; carottes, le paquet, 2 ; céleri rave, les 6, 12 ; céleri branches, les 6, 9 ; choux-pommes, les 16, 20 ; choux-fleurs, la pièce, 1.50 ; cresson, les 12, 9 ; chicorée, les 12, 4 ; épinard, le kilo, 2 ; endives, le kilo, 3 ; laitues, les 12, 7 ; mâche, le kilo, 5 ; navets, le paquet, 2 ; oignons, le kilo, 6 ; potereux, la botte, 8 ; radis, les 12, 4 ; pommes, le kilo, 2 ; scorsonères, le paquet, 3 ; salafis, le paquet 3 ; pommes de terre (vieilles) le kilo 0.75.

MARCHÉ DES INNOCENTS
Paris, le 30 Mars.
Pommes de terre
Les 100 kilos, vrac, départ : Saurcelle rouge Bretagne, toute venante, 38 à 40 ; grosse trée 45 à 52 ; Potou 50 ; Loiret 40 à 45 ; Loire-Inférieure 40 à 42 ; Early, Sarthe, Touraine, Pol-tou, 70 (nominal) ; Idéal, Nord 55 ; Majestic, Nord 55 ; Beaulvais, Sarthe, 37, Creuse 40 ; Wohltmann 27 à 28 ; pommes de terre pour fécules 25 à 28 ; Eclairage, Fais 38 à 60 (coulure) ; Nord 60 à 63 ; Oise, Somme 60 ; Sarthe 60 ; Loiret 65 à 64 ; ronde jaune, Bretagne 30 ; Sarthe 31 à 32 ; Mayenne 30 ; Maine-et-Loire 35 ; Sarthe 35 à 36 ; Creuse, Auvergne 33 ; Rosa, Marne, Ardennes, Meuse 75 ; Sarthe 85 (nominal) ; Loiret 72 à 73 ; Maine-et-Loire 75 ; Morbihan 35 ; Côtes-du-Nord 60.

Carottes
Les 100 kilos : Auxonne 105 ; Loon 90 ; Luc, Somme, Oise, Saint-Omer 80 à 85 ; Manzé 90 à 95 ; Saint-Valéry 75 à 80 ; Meaux 90 à 100.

Navets
Cours très fermes. — Alsace 25 à 30, vrac, départ ; Luc 80 à 40.

Oignons
Plus de marchandises françaises. — Oignons d'Egypte 300 à 400, sur wagon, départ Marseille.

Légumes secs

Paris, 30 Mars. — Les 100 kilos, logés départ : Flageolet, Nord 310 ; lin-guette, Nord 335 ; Vendée 285 ; Chevières Arpajon, Dourdan extra 310 ; bons 250 ; ordinaires 220 ; gros plats Midi, extra 325 ; Cocos, Landes 315 ; Brezins Vendée 310 ; pois ronds, Nord 200 ; pois décolorés 335.

Cours des Vins

La barrique, prise au cellier, et suivant régions :
MUSCADET 1937 1000 à 1300
GROS-PLANT 1937 450 à 550
SEIBELS 1937 350 à 450
ROUGETS de pays : le degré barrique : 35 francs.

Cidres et Eaux-de-Vie

Cidres : Légère reprise. Le degré 10.50 à 12 francs.
Eaux-de-vie de cidre : Sans affaires.
Le degré 6.75 à 7.25, cours nominal.

MARCHÉS RÉGIONAUX

MARCHÉ TALENSAC

Bœuf. — Le demi-kilo : 1^{re} caté-gorie 8 à 15 ; 2^e catégorie 4.50 à 5 ; 3^e catégorie 2.
Veau. — Le demi-kilo : 1^{re} caté-gorie 8 à 12.50 ; 2^e catégorie 7 à 8.50 ; 3^e catégorie 7.
Mouton. — Le demi-kilo : 1^{re} caté-gorie 12 à 13 ; 2^e catégorie 9 à 11 ; 3^e catégorie 7.
Porc. — Le demi-kilo 6.50 à 9.50.
Œufs. — La douzaine 4.50 à 5.
Poulets. — Le demi-kilo 9 à 10.
Lapins. — Le demi-kilo 7.

Ancenis. — Bœf : taxe ; avoine 150 ; blé noir 180 ; rouge 180. — Poin, les 500 kg. 250 ; paille 175.
Poulets gros, les livres 7 à 8 ; canards, la pièce 8 ; pigeons, la couple 8 à 10 ; lapins, la pièce 2.75 à 3.25.
Œufs, la douz, 4.50 à 4.75 ; beurre, le k. 11.75 à 12.

Bœufs de travail, la paire 5.500 à 6.500 ; vaches herbagères 1.800 à 2.200 ; vaches laitières, l'unité 2.500 à 3.000 ; génisses 1.000 à 1.500 ; veaux, le k., 6.50 à 7.50 ; porcs 7.50 à 8 ; porcs de lait 1.80 à 2.20.

Varades, 29 Mars. — La couple : poulets 28 à 38 ; pigeons 10 à 11. La pièce : poules 10 à 12 ; canards 6 à 8 ; lapins 5 à 7.
Bœufs, le kilo 11.75 à 12 ; œufs, la douzaine 4.50 à 4.75.
Candé, 29 Mars. — Bœuf, les 100 kilos 189 ; orge 165 à 170 ; avoine 140 à 145.

Poulets, la couple 30 à 35 ; poulets, la couple 38 à 40 ; canards, la couple 34 à 36 ; oies courantes, la pièce 21 à 25 ; lapins, la pièce 12 à 16 ; pigeons, la couple 10 à 11.
Œufs, la douzaine 4.50 à 4.75 ; beurre, la livre 9.75 à 10.
Porcs gras, le kilo 7.75 à 8 ; porcs maigres 7.75 à 8 ; porcelains, la pièce 150 à 200.
Bœufs, vaches aménés : 1000.
Veaux, aménés : 60.
Moutons, aménés : 40.
Chevaux, aménés : 30.
Châteaubriant, 30 Mars. — Bœf 185 ; avoine 140 à 145 ; orge 175 à 180 ; sarrasin 165 à 180 ; son 125 à 130.
Les 500 kilos : Paille, 155 à 160 ; foin 225 à 250.

Clidre, la barrique ordinaire 122 à 125 ; première qualité 125 à 130, droits en sus.
Beurre en gros 12.50 ; en détail 15 à 16 le kilo ; beurre fin 18 ; œufs, la douzaine 4.50 à 4.75 ; poules 38 à 40 ; pintades 40 à 45 ; canards 45 à 50 ; pigeons 12 à 13 ; lapins 12 à 16.
BETES DE BOUCHERIE. — Le k. sur pied : bœufs 5 à 6.25 ; taureaux 4.50 à 4.75 ; vaches 4 à 4.50 ; les extra jusqu'à 4.75 ; veaux 6 à 6.50 ; les extra 7 ; agneaux 7.50 à 8 ; moutons 4 à 5 ; génisses 3.25 à 3.50.
Bœufs de travail, en quatre dents, 5.200 à 5.500 ; en deux dents 4.500 à 5.000 la paire.

BETES D'HERBAGE. — Bœufs de quatre dents 2.000 à 2.400 ; deux dents 1.700 à 1.900 ; sans dents 1.400 à 1.600 ; génisses, deux dents 1.600 à 1.800 ; en dents de lait 1.800 à 2.000 ; vieilles vaches 700 à 1.500 ; veaux de 15 à 18 mois 1.000 à 1.500 ; vaches de 1800 à 2.200. Amouillantes et vaches fraîches vêtées 2.000 à 2.500 ; bretonnes, mêmes conditions, 1.300 à 1.500 ; d'un certain âge 1.000 à 1.200.

Porcs gras 4.00 à 7.95 le kilo ; cochons de charcuterie 6 à 6.70 ; porcs de lait, 6 à 8 semaines 200 à 250 ; porcelots, 3 à 4 mois 400 à 450 ; belles jeunes truies 400 à 450.

Bœufs de travail, à l'écurie, autour de 6.000 ; chevaux de boucherie, suivant poids et qualité 1.000 à 1.500, (150 à 1.50 le kilo sur pied).

Blain, 29 Mars. — Bœf 185 (taxe officielle) ; farine 263 à 265, en 100 kg. ; sons 112 à 114 les 100 kg. ; avoines 125 à 135 ; orge 148 à 155 ; seigles 136 à 144 ; sarrasin 160 à 165 ; riz 145 à 148.
Paille 150 à 160, les 500 kg. ; foin 145 à 150.

Beurre de laiterie 11.50 à 12 la livre ; beurre ordinaire 10 à 10.50 la livre ; œufs 4.75 à 5 la douzaine ; lait 1.50 le litre.

Volailles : poules et poulets, suivant âge et qualité 20 à 40 le couple (7 à 7.50 la livre vif) ; oies 34 à 38 (6 à 6.50 le kilo vif) ; canards 15 à 16 (6.50 à 7 le kilo vif) ; pigeons 7.50 à 9 la pièce ; lapins domestiques 13 à 26 (6 à 6.25 le kilo vif).

Bœuf, 4.70 à 4.90 le kg. ; taureaux 4.50 à 4.80 ; vaches, suivant âge et état 3.60 à 3.90 ; génisses 4.90 à 5.40 ; veaux 6.50 ; moutons et agneaux 5 à 6 ; porcs gras 7.50 à 7.80 ; porcelots, 6 semaines à 2 mois, 280 la pièce ; courants 250 à 380.

Clidre, 115 à 140 la barrique de 225 litres (droits de circulation en sus) ; au détail 1 le litre.

Pommes de terre 55 à 70 les 100 kg, suivant espèces.
La prochaine foire aura lieu le mardi 5 avril.

La Roche-Bernard. — Bœf : cours officiel 145 à 150 ; bœf noir 160 ; seigle 150 à 155 ; orge 165 ; 500 kg. : foin, 140 à 145 ; paille 140 à 150.

Poulets gros, la couple 50 à 60 ; moyens 40 à 50 ; petits 30 à 40 ; canards (la pièce) 15 à 20 ; oies 30 à 35 ; pigeons la couple, 10 à 12 ; lapins, la pièce 20 à 25 ; œufs, la douzaine 4 ; beurre, le demi-kilo 9 à 9.50.

Clidre nouveau, la barrique 150, droits en sus.
Bœufs gras, le kilo sur pied, 4.50 à 6.25 ; bœufs de travail, la paire 5500

à 6.500 ; vaches grasses, le kilo 4.25 à 5 ; vaches laitières, l'unité 1.500 à 2.200 ; taureaux, le kilo 4 à 4.75 ; veaux, les grasses, le kilo 4 à 5 ; vaches laitières, la paire 3.500 à 4.500 ; veaux de lait, le kilo 4.75 à 7.75 ; génisses, la pièce 1.200 à 1.500 ; moutons, le kilo 6.75 à 8.25.

Saint-Etienne-de-Montluc. — Poulets, la couple : gros 50 à 70 ; moyens 40 à 50 ; lapins, la pièce 15 à 25 ; œufs, la douz, 4.20 à 5 ; beurre, le demi-kilo, 7 à 8. — Veaux aménés 36 ; vendus 35 ; prix du kg., 5.50 à 7.50.

Clisson. — Bœf : 189 ; farine 260 ; avoine 140 ; blé noir 180 ; son 110 ; pommes de terre 45 à 65 ; foin, les 500 kg., 240 ; paille 150 à 165 ; poulets, la couple : gros 40 à 60 ; moyens 41 à 45 ; petits 35 à 40 ; lapins, la pièce 15 à 25 ; œufs, la douz, 4.25 à 5 ; beurre, le demi-kilo, de ferme 9.50 à 11, de beurrierie 11.

bœufs gras, le kg. sur pied 4 à 5 ; bœufs de travail, la paire 6.500 à 9.000 ; vaches grasses, le kg., 4 à 5 ; vaches laitières, l'unité 2.000 à 4.000 ; veaux : le kg., 7 à 10. — Groce plant la barrique, 325 à 350 ; rouget de pays 320 à 345.

Pornic. — Poulets gros, la couple, 31 à 36 ; moyens 32 à 33 ; petits 24 à 28 ; canards, la pièce 12 à 15 ; pigeons, la couple 10 à 12 ; lapins, la pièce 12 à 15 ; œufs, la douz, 6 ; le demi-kilo, 9.50 à 10.

Groce plant la barrique, 325 à 350 ; rouget de pays 320 à 345.

POUR détruire les TAUPES

UN SEUL PRODUIT :
"la Taupinase DELBA" Efficacité remarquable

Economie. Flac. : 8 et 4 fr., 1^{re} Pharm.

Pour Pâques embellissez votre demeure

en peignant vos portes, fenêtres, murs, clôtures, bancs, ustensiles et matériel avec la

Peinture Kimdy

à l'huile de lin pure

Choisissez sur carte de nuances que vous trouverez dans de bonnes maisons de vente — Nantes et environs G. M^{re} DECKE

Peinture-Email Kimdylac

pour travaux soignés et de luxe

PRIX raisonnables, les plus justes

PORCS et MOUTONS

J'envoie toutes gares franco, marchandises première qualité, garantie 45 jours :

LAITONS 2 MOIS SEVRES
16 à 22 kg sevrés, castrés, 160 à 205 fr.
23 à 30 kg sevrés, castrés, 250 à 280 fr.

AGNEAUX
4 à 5 mois, 130 à 140 fr.
8 à 9 mois, 160 à 180 fr.

HERBERT Marcel à Objat (Corrèze)

MOTEURS ELECTRIQUES

Gros stocks jusqu'à 3 chevaux
GOHAUD, qual Maison-Rouge, 4

PACTOLE

CONSERVATEUR DES ŒUFS
LE MEILLEUR LE MOINS CHER

LABORATOIRE GROUPEON
31, rue d'Alsace, NANTES

SUCCÈS MERVEILLEUX MILLIERS D'ATTESTATIONS UN PRÊTRE

L'abbé HAMON
guérit : Rhumatisme, Toux, Bronchite, Eczéma, Diabète, Albumine, Cœur, Reins, Foie, Anémie, Eczéma, Ulcères, Arterio-Sclérose, Obésité, Nerve, Constipation, Entérite, Insomnie, etc. Aucun régime. Rien que des plantes à l'état naturel. Une formule spéciale pour chaque cas.